



UNE MARCHANDISE
DANGEREUSE
C'EST QUOI ?

Une **marchandise dangereuse** est une substance ou matière (solide, liquide ou gazeuse) pouvant présenter un risque pour la santé, la sécurité, les biens ou l'environnement.

Les **pile**s ou **batteries**, les **peintures**, les **parfums**, les **allumettes**, les **briquets**, les **déodorants en spray** sont inflammables, c'est pourquoi ce sont des marchandises dangereuses quand ils voyagent dans la soute d'un avion.

MON ENVOI
CONTIENT-IL
DES PILES ?



ATTENTION, UN
OBJET ANODIN
COMME UN JOUET
PEUT CONTENIR
DES PILES OU
UNE BATTERIE

Les compagnies aériennes utilisées par l'OPT interdisent les piles et autres batteries dans le fret postal.

Il faut donc vérifier que tous vos colis à l'envoi ne contiennent :

- Ni pile ou batterie au lithium,
- Ni pile alcaline, car non reconnaissable par les scanners de sécurité.



Tout colis contenant des piles ou batteries ne pourra être acheminé par l'OPT-NC et sera systématiquement retourné à l'expéditeur.

QUELQUES
ASTUCES
GÉNÉRALES
POUR PRÉPARER
MON COLIS



- ✓ J'utilise un emballage suffisamment solide pour résister au poids du contenu ; si l'emballage a déjà servi, je veille à ce qu'aucun logo «*marchandise dangereuse*» n'existe sur l'emballage (cf tableau de classification).
- ✓ J'emballe bien les objets ayant des contours tranchants et/ou fragiles avec du papier bulle, pour que l'emballage extérieur ne soit pas endommagé.
- ✓ Je ferme toutes les ouvertures du colis avec du ruban adhésif solide.
- ✓ Je renforce les coins de mon colis avec du ruban adhésif solide si le contenu est lourd.
- ✓ J'indique clairement les noms, adresses, contact téléphonique et e-mail du destinataire et de l'expéditeur.

OPT (EPIC DE LA NC) - 2 RUE PAUL MONTCHOVET 98841 NOUMEA CEDEX - RCS NOUMEA B 132 720 - REF : n° 506081 - 2016



Je m'assure
que mon envoi
est en règle, et
l'OPT s'occupe
du reste !

ENVOIS POSTAUX

GUIDE DES MARCHANDISES
DANGEREUSES ET INTERDITES
DANS LE FRET POSTAL

Renseignements dans votre agence
ou en appelant le 1000.



www.opt.nc



www.opt.nc

LES MARCHANDISES DANGEREUSES INTERDITES

dans les envois postaux



Classe 1 - Matières et objets explosibles

Feux d'artifice, pétards, munitions, poudre à fusil, fusées de détresse...



Classe 2 - Gaz

Bouteilles de gaz (pour camping etc.), bouteilles de plongée, aérosols, cartouches de butane, extincteurs...



Classe 3 - Liquides Inflammables

Briquets, recharges pour briquets, peintures, huiles, vernis, émaux à base de solvants, colles, parfums, dissolvant, essence, boissons alcoolisées (degré d'alcool supérieur à 24%)...



Classe 4 - Solides Inflammables

Allumettes, charbon...



Classe 5 - Matières comburantes

Produits chimiques pour piscine, peroxydes d'hydrogène, produits décolorants, engrais, résines...



Classe 6 - Matières toxiques et substances infectieuses

Pesticides, produits chimiques agricoles, composés de mercure, bactéries, virus...



Classe 7 - Matières radioactives

Déchets radioactifs, sources radioactives, détecteurs de fumée...



Classe 8 - Matières corrosives

Batteries avec électrolyte, mercure, acides, soude...



Classe 9 - Produits dangereux divers

Batteries et piles au lithium, objets magnétisés, glace carbonique, produits polluants...

Liste non exhaustive

AUTRES OBJETS INTERDITS



CERTAINS OBJETS SONT EXPRESSÉMENT INTERDITS PAR LA LOI DANS LES ENVOIS POSTAUX

- ✗ Les stupéfiants et les substances psychotropes,
- ✗ Les matières biologiques, à l'exception des échanges entre laboratoires qualifiés et officiellement reconnus,
- ✗ Les objets dont l'importation ou la circulation est interdite dans le pays de destination,
- ✗ Les animaux vivants, à l'exception d'échanges entre les institutions officiellement reconnues et de ceux expressément autorisés par la réglementation postale des pays intéressés,
- ✗ Les objets qui peuvent, par leur nature ou leur emballage, présenter un danger pour les agents qui les manipulent et éventuellement salir ou détériorer les autres colis.

Conformément aux dispositions des Actes de l'Union Postale Universelle.

BIEN REMPLIR MON FORMULAIRE POUR QUE MON COLIS NE SOIT PAS REFUSÉ

SI JE DONNE DES INFORMATIONS TROP VAGUES SUR LE CONTENU DE MON COLIS, IL PEUT ÊTRE REFUSÉ



Description trop vague = REFUSÉ	Motif du refus	Description plus précise = ACCEPTÉ
Jouets	Peut contenir des piles ou batteries	Jeu de cartes, dominos, peluche ou poupée sans pile
Articles de sport	Peut contenir des munitions ou du gaz comprimé	Raquette, ballon, chaussures
Matériel de camping	Peut contenir du gaz comprimé, des allumettes	Tente, sac de couchage
Equipement de plongée	Peut contenir une lampe de plongée	Combinaison de plongée, PMT
Cosmétiques	Peut contenir un parfum, du vernis, du dissolvant	Savon, rouge à lèvres